

16 Faits divers & Justice

Découverte macabre

Un corps en putréfaction dans une hutte près de Mouila

FN
Mouila/Gabon

UN corps sans vie, gisant sous une hutte près d'une zone forestière, à environ 5 km de Mouila, a été identifié le 6 mars dernier comme étant celui de Boniface Biwagou, Gabonais de

54 ans, un pauvre hère. Il a été découvert par sa fille, Charlène Moussounda, qui s'était inquiétée quelques jours plus tôt de l'absence prolongée de son père auprès de sa grand-mère, à son domicile sis à Dourouni, dans le premier arrondissement. Elle décide alors de se rendre au campement pour en savoir un peu plus. D'au-

tant que sa grand-mère l'aurait informée que, de passage chez elle, Boniface Biwagou aurait décidé d'aller auditer campement pour y passer quelques jours. Mais, le sachant déjà vulnérable, pour avoir souffert d'un cancer de la gorge qui l'avait contraint à subir deux interventions chirurgicales, Charlène Moussounda ne peut dissimuler

ses inquiétudes. En fait, la jeune dame ne pense pas si bien faire. D'autant que lorsqu'elle arrive sur le site, en compagnie de son ami, elle perd momentanément son souffle à la vue du corps de son géniteur en état de décomposition entamée, allongé sur un matelas, sous une hutte aux supports vermoulus. Alertés, des agents de la

brigade de gendarmerie-centre de Mouila arrivent aussitôt sur les lieux, à l'effet de procéder au constat usuel, sur ordre du procureur de la République. De source familiale, Boniface Biwagou, déjà malade, aurait aggravé son état sanitaire par une consommation abusive d'alcool et de tabac. Vivant seul et affaibli par tous ces maux, la pro-

babilité de mourir plus vite était donc certaine, indique-t-on. Le quinquagénaire, souligne un de ses proches, aurait envisagé, de son vivant, de mourir et d'être enseveli sur les terres de ses ancêtres. Son vœu a été exaucé, car ses parents l'ont inhumé sur place, après les différentes péripéties administratives.

Incendie dans la zone de Petit-Paris
Une dizaine de boxes ravagés par les flammes

COE (sur les notes de PMM)
Libreville/Gabon

UN incendie d'une violence inouïe, qui a duré plus d'une heure, s'est produit dans la mi-journée d'hier, mercredi 16 mars, dans la zone de Petit-Paris, située dans le troisième arrondissement de Libreville. Bilan : près d'une dizaine de boxes réduits en cendres.

Les causes exactes de ce sinistre dans ce prolongement du marché de Mont-Bouët restent encore inconnues. Mais des témoignages re-



Photo : PMM

Nul ne sait d'où est parti le feu.

cueillis sur les lieux indiquent qu'un court-circuit, provenant des installations électriques anarchiques serait à l'origine de cet acci-

dent. N'eût été l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, davantage de dégâts seraient enregistrés, indique-t-on.



Photo : PMM

Des échoppes en flammes. Photo de droite: Les sapeurs-pompiers tentant de circonscrire l'incendie.

Du côté des victimes, la déolation est grande, ainsi que la douleur à l'idée de devoir recommencer des réinvestissements de toute une vie.

On ne déplore, néanmoins, pas de pertes en vies humaines. Cet incendie constitue un de plus dans ce principal mar-

ché de la capitale gabonaise, après celui intervenu fin 2014 et dont le point de départ fut justement la zone sinistrée hier.

Vols aggravés à Bitam

Eric Eloge Nzila s'en prend à des domiciles privés

ANS
Oyem/Gabon

AUTEUR présumé d'actes de vandalisme perpétrés dans plusieurs habitations à Bitam, Eric Eloge Nzila, autrement appelé "l'Escaladeur", vient d'être placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, pour vols aggravés.

Les faits ayant conduit à l'arrestation de l'Escaladeur se sont déroulés le week-end dernier à Bitam, chef-lieu du département du Ntem. Eric Eloge Nzila, Gabonais de 26 ans, sans emploi et habitant le quartier TP, de retour de ses ballades habituelles,



Photo : ANS

"L'Escaladeur" tenant entre ses mains son butin.

dans le quartier Agnizok, s'arrête dans un bar pour se désaltérer, en ce début d'après-midi. Après avoir échangé sa soif et avant de

quitter les lieux, le jeune homme va d'abord se soulager derrière le débit de boisson.

Mais pendant qu'il fait miction, Nzila remarque une fenêtre ouverte dans une habitation, qui se trouve en face de lui. D'un pas furtif, il s'approche de la maison et constate qu'un homme et une femme s'y reposent. Sans la moindre crainte d'être surpris par les propriétaires, il s'introduit dans la chambre à coucher, en escaladant la fenêtre. Nzila s'empare alors de deux téléphones portables posés sur une table de chevet, et repart par la fenêtre, sans être inquiété.

Chemin faisant, il aperçoit

une autre fenêtre ouverte dans un domicile et y entre suivant le même mode opératoire. Là, le jeune homme récupère une sacoche pour dame posée sur une table et ressort furtivement, comme il est venu.

Une fois à l'extérieur, il se met à fouiller le sac dans lequel il découvre une somme de 376.000 francs, des cartes bancaires et d'identité ainsi que d'autres documents personnels. Entre-temps, le propriétaire des lieux, qui se trouvait au salon au moment du vol, fait un tour dans sa chambre. Grande est sa surprise de constater que son sac a disparu.

Après une crise d'hystérie, la

dame dépose plainte contre X dans les services de la police judiciaire (PJ). Dans leurs investigations, les policiers rencontrent, sur le chemin menant à la maison où le vol a été commis, un garçon à la mine patibulaire. Quelques mètres plus loin, celui-ci se met soudain à courir. Le trouvant suspect, les flics se lancent à ses trousses et le rattrapent au terme d'une course-poursuite à travers le quartier TP. Nzila est interpellé puis soumis à une fouille.

Sur lui, les agents découvrent une somme de 310.000 francs, divers documents ainsi que des téléphones portables appartenant à ses deux victimes. Le sac est retrouvé derrière une maison, vidé de tout son contenu. Conduit au poste, où il est gardé à vue avant d'être mis en détention préventive à la prison centrale d'Oyem, L'Escaladeur reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il devra donc répondre de ses actes au cours d'un procès à venir.

Lutte contre les stupéfiants

Jean-Pierre Nang Nfoumou pris en flagrant délit à Bitam

ANS
Oyem/Gabon

JEAN-Pierre Nang Nfoumou, un jeune compatriote de 22 ans, agent à la Caisse de stabilisation et de péréquation (Caistab) de Bitam, vient d'être placé sous mandat de dépôt par le parquet d'Oyem pour des faits de commercialisation de chanvre indien.

Le 10 mars dernier, les services de la police judiciaire (PJ) du Woleu-Ntem, basés dans le chef-lieu du Ntem, sont informés de ce que le jeune Nang Nfoumou se li-



Photo : ANS

Jean-Pierre Nang Nfoumou pensait gagner plus d'argent en écoulant du chanvre au détail.

vrerait à la commercialisa-

tion de l'herbe interdite, derrière l'aéroport de la commune. C'est ainsi que les agents, effectuant une descente sur le terrain, appréhendent le présumé dealer. Il est surpris en train d'emballer du cannabis destiné à être vendu à des clients qui pullulent dans la ville des Trois-Frontières.

Conduit au poste, le jeune homme reconnaît aussitôt les faits qui lui sont reprochés. A la question de savoir la provenance de ce produit, Nang répond aux policiers que, moyennant 20.000 francs, il se l'est offert auprès d'un fournisseur, membre d'un cartel

local dont il s'est bien gardé de donner le nom. Les 17 bottes, une fois divisées en petits paquets, puis remballées, devaient lui procurer le double de la quantité initiale, et donc plus d'argent lors de la vente.

Au terme d'une garde à vue à la PJ, Jean-Pierre Nang Nfoumou a été mis à la disposition de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) pour compétence, puis déferé devant le parquet d'Oyem, où il s'est vu délivrer un mandat de dépôt pour la prison centrale.

